

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le :

33-08

No.:

Secrétaire :

Le 23 août 2017

Monsieur Guy Ouellette
Président de la Commission des institutions
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires RC, Bureau RC.93
Québec (Québec) G1A 1A4
Courriel: gouellette-chom@assnat.qc.ca

Monsieur le Président,

J'ai entendu le témoignage que M. Ura Greenbaum a livré hier devant la Commission des institutions dans le cadre de la consultation sur le rapport quinquennal 2016 intitulé Rétablir l'équilibre – Rapport sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Je vous rappelle que le mandat du Curateur public est de voir à la protection des personnes inaptes, la défense de leurs droits et intérêts, tout en sauvegardant le plus possible leur autonomie.

Le témoignage de M. Greenbaum est truffé de mensonges, de faussetés et d'inexactitudes. Il a tenu des propos très graves portant atteinte à l'intégrité de l'institution que je dirige et de son personnel. De plus, ses propos qui jettent le discrédit sur le Curateur public sont de nature à inquiéter les personnes inaptes, leurs proches et la population.

En conséquence, je vous demande d'être entendu dans un avenir prochain, à une date qui vous conviendra de même qu'aux parlementaires, membres de votre Commission, afin que je puisse donner la version du Curateur public et rétablir les faits.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le curateur public

Normand Jutras

c. c. M. Maxime Perreault.